

AVIS DIVERS

FIDELITY SICAV

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : Washington Plaza, 29, rue de Berri, 75008 Paris.
435 258 140 R.C.S. Paris.

AVIS DE CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Aux termes de la décision du conseil d'administration réuni le 11 juin 2004, le compartiment de la société dénommé Fidelity Deuxième Génération, devient Fidelity Monde à compter du 1^{er} septembre 2004.

Pour avis.

72762

ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

Société en commandite par actions au capital de 64 045 812,60 €.
Siège social : 12, rue Volney, 75002 Paris.
457 202 331 R.C.S. Paris.

AVIS AUX TITULAIRES D'OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES ÉMISES EN FÉVRIER 2002

(Ajustement du ratio d'attribution et reprise de l'exercice du droit d'attribution.)

Les établissements Maurel et Prom ont procédé le 29 juillet 2003 à l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR ») à l'ensemble des actionnaires des établissements Maurel et Prom, à raison d'un (1) BSAR pour une (1) action.

Les conditions détaillées de cette opération d'attribution gratuite de BSAR figurent dans la note d'opération sur laquelle l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 04-634 en date du 25 juin 2004 et dans la notice légale publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 2 juillet 2004 (p. 19518).

Les titulaires d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises le 7 février 2002 à la valeur nominale unitaire de 21 € et portant intérêt au taux de 6 % l'an (les « OCEANE ») sont informés que :

— l'exercice du droit à l'attribution d'actions attaché aux OCEANE qui avait été suspendu à compter du 19 juillet 2004, reprendra le 20 août 2004 ; et

— conformément aux stipulations du paragraphe 2.5.7.3.6 de la note d'opération définitive relative aux OCEANE visée le 25 janvier 2002 par

la Commission des opérations de bourse sous le numéro 02-060, les droits des titulaires d'OCEANE n'ayant pas exercé leur droit à l'attribution d'actions avant le 19 juillet 2004 seront maintenus par un ajustement du ratio d'attribution des OCEANE qui sera porté de une (1) à une virgule zéro vingt cinq (1,025) action pour une (1) OCEANE à compter du 20 août 2004, afin de tenir compte de l'émission et de l'attribution gratuite des BSAR.

Conformément aux stipulations du paragraphe 2.5.7.3.6 susvisé, ce nouveau ratio d'attribution est égal au produit du ratio d'attribution en vigueur avant l'attribution des BSAR (soit une (1) action Maurel et Prom pour une (1) OCEANE (1/1)) par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Valeur de l'action ex-droit} + \text{Valeur d'un BSAR}}{\text{Valeur de l'action ex-droit}}$$

Pour le calcul de ce rapport, les valeurs de l'action ex-droit et d'un BSAR ont été déterminées par référence à la moyenne des premiers cours cotés pendant les 10 jours de bourse consécutifs qui ont suivi la date d'attribution des BSAR au cours desquels l'action Maurel et Prom et les BSAR ont été cotés simultanément, soit 111,21 € pour l'action ex-droit et 2,802 € pour un BSAR.

La gérance.

73105

MEDIA 6

Société anonyme au capital de 11 400 000 €.
Siège social : 75, rue de la Briche, 93200 Saint-Denis.
311 833 693 R.C.S. Bobigny.

DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce, Média 6 informe ses actionnaires qu'à la suite d'une variation de plus de 5 %, le nombre total des droits de vote est désormais de 4 567 951 pour un nombre d'actions égal à 3 562 500.

La variation du nombre de droits de vote provient de la perte de droits de vote double d'une partie des actions appartenant à un actionnaire à la suite d'un reclassement de ses actions.

Le conseil d'administration.

73089